

Communiqué de presse

Fribourg, le 14 décembre 2018

Réforme fiscale cantonale PF 17 : le PDC salue le projet accepté par le Grand Conseil

Le PDC a contribué activement à l'adoption du projet fiscal cantonal (PF 17) par le Grand Conseil. Le parti défendrait avec détermination ce projet équilibré si un éventuel référendum devait être lancé.

Le PDC a défendu avec succès le projet cantonal pour la réforme fiscale des entreprises présentée par le Conseil d'Etat et en particulier par Monsieur Georges Godel, Directeur des Finances. Indispensable au canton de Fribourg pour rester compétitif et pour sauvegarder les places de travail, cette réforme fiscale permettra aux entreprises fribourgeoises de rester compétitives dans un environnement très concurrentiel, tout en respectant les réglementations internationales et nationales.

Le PDC juge ce projet équilibré avec un taux fiscal attractif de 13,72% et de multiples mesures d'accompagnement compensatoires pour les familles et la formation. Ce projet adopté par le Grand Conseil est marqué par cet esprit du compromis voulu par notre parti.

Perspective favorable pour la création d'emplois

Le PDC relève aussi les efforts consentis par les entreprises qui ont permis la mise en place de mesures compensatoires et sociales en faveur des familles, des jeunes et de la formation. Une hausse des allocations familiales financée par les employeurs ainsi que l'augmentation des subventions pour les primes de caisse-maladie (suite à une motion PDC) rendent ce projet parfaitement compatible avec les attentes de la population fribourgeoise.

Nous sommes en effet persuadés que cette réforme va recevoir un large soutien de la population qui souhaite le maintien et la création d'emplois à Fribourg.

Notre parti a toujours soutenu l'octroi de mesures financières compensatoires en faveur des communes et des paroisses : le projet adopté tient compte des effets de la réforme sur leurs finances.

Le PDC s'engage avec force et détermination pour que cette réforme fiscale, dossier phare de la législature, soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Personne de contact :

Hubert Dafflon, député et chef de groupe, 079 247 23 40